

Webinaire France mobilités

Le Fonds vert 2024, quelles aides pour les projets en faveur de la mobilité ?

21 mars 2024 (14h-15h30)



Webinaire France mobilités

Déroulé:

- Quelques mots sur la Planification écologique Caroline Marlette, Cheffe de la division Intermodalité, DREAL Pays de la Loire
- Présentation de la nouvelle mesure Fonds vert « Développement des mobilités durables en zones rurales »
 Célia Raynaud, Division Intermodalité, DREAL Pays de la Loire
- ► Éléments de contexte sur le covoiturage en Pays de la Loire Sébastien Bourcier, Chef de projet Mobilités, Région Pays de la Loire
- ▶ Présentation de la mesure Fonds vert « Développement du covoiturage » Léa Lüdecke, Division Intermodalité, DREAL Pays de la Loire

21 mars 2024



La Planification écologique

- ▶ Une méthode globale
- Une action coordonnée
- Avec tous les acteurs de la transition
- Une déclinaison territoriale





La Planification écologique



MOINS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Faire davantage en 7 ans que ce nous avons fait ces 33 dernières années



MOINS DE PRESSION SUR NOTRE BIODIVERSITÉ

1,4 millions d'hectares à restaurer



S'ADAPTER A + 4 °C D'ICI 2100

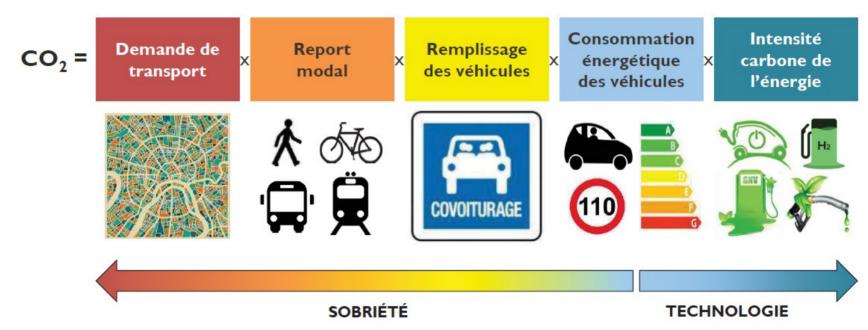
Se préparer à des étés qui pourraient être en moyenne 5 °C plus chauds par rapport à 1900



OBJECTIF
-36
Mt eqC0₂



La Planification écologique



Les 5 leviers de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC)

Source: MTES, 2020

21 mars 2024 5



Vous aider, vous accompagner:

- Accompagner les collectivités
- Contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique
- ► Pérennisé entre 2024 et 2027
- Deux mesures dédiées aux mobilités :
 - Le covoiturage
 - La mobilité durable en zones rurales



Agir · Mobiliser · Accélérer



La nouvelle mesure « Mobilités rurales »

- ► Lancement du Plan France Ruralités le 15 juin 2023
- ► Axe 3 « Solutions » : apporter des mesures concrètes



Mobilités rurales

- Objectifs:
 - Chaque territoire rural dispose d'une stratégie mobilité et d'une offre de mobilité durable, innovante et inclusive d'ici 3 ans
 - Soutenir les territoires ruraux pour qu'ils se dotent d'un bouquet de services de mobilité adaptés aux besoins



La nouvelle mesure « Mobilités rurales »

- ► Pour qui ?
 - Les collectivités territoriales
 - Les groupements de collectivités territoriales
 - Les établissements publics locaux



Mobilités rurales

Avoir le statut d'AOM locale ou une délégation de compétence équivalente



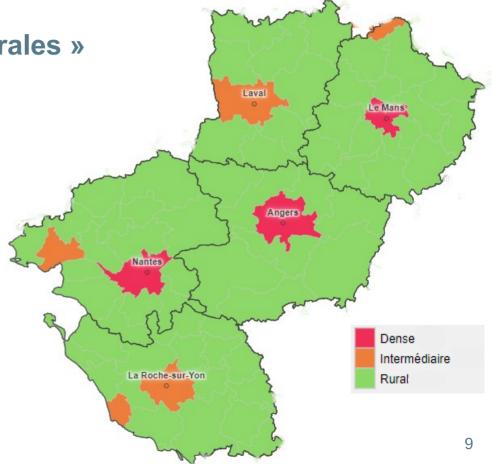
Le projet doit se situer en zone rurale



La nouvelle mesure « Mobilités rurales »

Les zones rurales (INSEE)

- Sont éligibles :
 - Les EPCI en zone rurale
 - Les EPCI en zone intermédiaire mais projet porté par une CC AOM
- Observatoire des territoires





La nouvelle mesure « Mobilités rurales »

- Pour financer quoi ?
 - Élaboration d'une stratégie mobilité / plan de mobilité simplifié (PDMS) / AMO
 - La création de services de mobilité de proximité
 - Mobilité solidaire
 - Transport à la demande ou navette régulière
 - Mobilités partagées / libre-service ou mutualisation
 - Conseil à la mobilité
 - Système numérique d'aide aux déplacements



Mobilités rurales



La nouvelle mesure « Mobilités rurales »

- ► Dépenses éligibles :
 - Les coûts d'investissement
 - Les frais de fonctionnement du service de mobilité



Mobilités rurales

Possibilité de financer l'ingénierie via la mesure « ingénierie »

Attention! L'utilisation de véhicules diesel constitue un motif d'inéligibilité



Questions / réponses sur la nouvelle mesure
 « Mobilités rurales »





Mobilités rurales



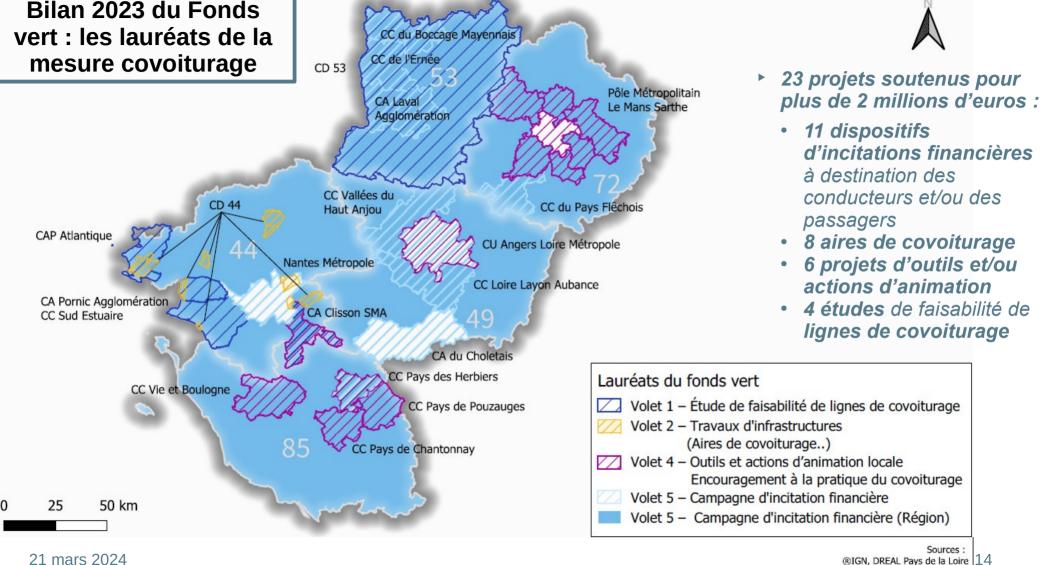
Le Plan national covoiturage

Le plan national « Covoiturage du quotidien »

- ▶ 3 mesures phares sur 2023-2027 afin d'atteindre 3 millions de trajets quotidiens en covoiturage :
 - Prime 100 € pour les primo conducteurs prolongée d'1 an
 - Poursuite du soutien financier via le Fonds vert
 - Maintien des campagnes d'incitation financière (1€ de l'État pour 1€ de la collectivité)



Plan national covoiturage du quotidien, bilan 1 an après





La poursuite de la mesure « Covoiturage » en 2024

- Objectifs:
 - Couvrir le territoire par des schémas départementaux de covoiturage et augmenter le nombre d'aires de covoiturage (+ 10 à 15 par département)
 - Développer des lignes de covoiturage (1 par départ.)
 - Soutenir les expérimentations de voies réservées
 - Renforcer les campagnes d'animation et d'incitation financière





La poursuite de la mesure « Covoiturage » en 2024

- Nouveau découpage des volets pour un meilleur reporting :
 - Volet 1 : Études de conception de schémas directeurs / études pré-opérationnelles à la mise en place d'infrastructures
 - Volet 2 : Aires de covoiturages
 - Volet 3 : Voies réservées au covoiturage (VR2+)
 - Volet 4 : Lignes de covoiturage (investiss./ fonctionn.)
 - Volet 5 : Points d'arrêt d'autostop organisés
 - Volet 6 : Campagnes de communication ou d'animation sans plateforme de mise en relation





La poursuite de la mesure « Covoiturage » en 2024

- Volet 7 : Plateforme de mise en relation sans incitatif
- Volet 8 : Campagnes d'incitation financière à la pratique du covoiturage (1€ collectivité/1€ État soit un taux de 50 %)



Pour qui ?

- **AOM** (plateforme, ligne de covoiturage, communication, animation, incitatif financier...)
- Gestionnaires de voirie (aires de covoiturage, voies réservées, schéma d'aires de covoiturage...)



 Questions / réponses sur la mesure dédiée au covoiturage

En présence de Julie GOZLAN, cheffe de projet référente covoiturage à la Direction générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités (DGITM).





Les liens utiles

Besoin d'aide ? Une question ?

► Contact : PaysDeLaLoire@francemobilites.fr



- ▶ Des FAQ « Fonds vert » sur le site France mobilités :
 - Mesure mobilité durable en zones rurales
 - Mesure covoiturage

Save the date : Journée technique France Mobilités sur le covoiturage le 6 juin 2024 !



Les liens utiles

► Le replay des webinaires « Fonds vert » sur Aides-territoires : https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/?tab= Webinaires



Un site national dédié au covoiturage : https://observatoire.covoiturage.gouv.fr



Renseignez vos infrastructures de covoiturage sur :
 <u>La base nationale consolidée des lieux de covoiturage</u>



21 mars 2024